
Modalités particulières de contrôle des connaissances et des compétences de la licence DROIT

2023 - 2027

Ces dispositions, examinées par le conseil de Faculté des Affaires Internationales du 26/06/2025 complètent les Modalités Générales de Contrôle des Connaissances 2023/2027 votées en CFVU le 25/09/2025.

1. Définition des blocs de compétences

Selon les MGCC de l'ULHN 2022-27 : Un diplôme est composé au minimum de 3 blocs de connaissances et de compétences, (un bloc transversal, un bloc personnalisable, un ou plusieurs blocs disciplinaires). Un bloc de connaissances et de compétences est composé d'une ou plusieurs unités d'enseignement (UE). Une UE est composée d'un ou plusieurs éléments constitutifs d'unités d'enseignement (matières) dénommés ECUE

Chaque UE constitue un bloc de connaissances et de compétences

2. Sessions d'examens

Selon les MGCC de l'ULHN 2022-27 : Les évaluations se font par semestre

Une deuxième chance est proposée aux étudiants sous la forme d'une session d'examens de rattrapage en fin d'année pour l'ensemble des ECUE des semestres *impairs et pairs*.

Les modalités d'évaluation de la deuxième chance peuvent être différentes de celles de la session principale. Les étudiants souhaitant bénéficier de la deuxième chance doivent s'inscrire auprès de leur secrétariat pédagogique.

Ils doivent alors passer l'ensemble des épreuves des ECUE dont la note est inférieure à 10/20 au sein des UE non validées.

Les résultats obtenus lors de la session de deuxième chance se substituent à la note finale de chaque ECUE obtenue lors de la session principale lorsqu'ils sont meilleurs.

3. Évaluation des enseignements linguistiques et du module TEDS

Les enseignements linguistiques inclus dans les maquettes de diplômes (LV1 et LV2) qui relèvent des enseignements transversaux des départements ILCO et LRG, ainsi que l'anglais lorsqu'il n'est pas imposé mais choisi librement parmi l'ensemble des langues proposées, sont évaluées selon les modalités suivantes :

- Les enseignements de langue écrite et orale, dispensés sous la forme de travaux dirigés, sont évalués en contrôle continu ;
- Les enseignements de civilisation, dispensés sous la forme de cours magistraux, sont évalués en contrôle continu.

Les modules TEDS sont évalués en distanciel et/ou présentiel par écrit, éventuellement via Eureka, en temps limité

4. Compensation

Selon les MGCC de l'ULHN 2022-27 : Les ECUE d'une UE sont compensables. Toutes les modalités particulières validées par une composante doivent être soumises à la CFVU au plus tard 1 mois après le vote des modalités générales de contrôle des connaissances.

Le semestre est acquis par les étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE.

Pour chaque semestre, les Unités se compensent entre elles. À l'intérieur de chaque Unité, les notes se compensent. Il n'y a pas de note éliminatoire. Les Unités dans lesquelles les étudiants ont obtenu la moyenne sont définitivement acquises et sont capitalisées.

La compensation s'applique entre les semestres impairs et pairs de chaque année de licence.

5. Règles de progression (de L1 à L2)

Un étudiant ayant validé *les semestres impairs et pairs* (éventuellement par compensation) avec une moyenne supérieure ou égale à 10/20 est admis à s'inscrire *dans l'année supérieure* de licence.

Les étudiants ayant validé au moins *l'un des deux semestres d'une année* peuvent être admis, par décision du jury, à s'inscrire *dans l'année supérieure de licence* avec l'obligation de repasser en priorité les épreuves nécessaires pour valider le semestre non validé *de l'année précédente* (ils sont AJAC « Ajournés admis à continuer »).

La réinscription dans la même année de licence (*redoublement*) est subordonnée à l'avis favorable du jury. En cas de redoublement, l'étudiant peut choisir d'être à nouveau évalué dans certaines ECUE déjà validées. Les choix de l'étudiant font l'objet d'un contrat pédagogique. Si la nouvelle moyenne obtenue est inférieure à la moyenne initiale de l'ECUE, l'étudiant conserve la meilleure des deux notes.

6. Organisation des épreuves d'évaluation de contrôle continu et terminal sur table

Les étudiants doivent être présents devant la salle d'examen quinze minutes au moins avant le début de l'épreuve.

Les sacs et cartables sont déposés à l'entrée de la salle d'examen, les étudiants ne conservant à leur place que le matériel indispensable et autorisé pendant l'épreuve.

Les instruments de communication électronique, connectés ou non, sont strictement interdits dans la salle d'examen, sauf dans la zone de la salle d'examen dédiée à l'entreposage des sacs et cartables des étudiants.

Les étudiants doivent obligatoirement composer à la place qui leur a été assignée, le cas échéant. Les surveillants sont autorisés à procéder à tout changement de place s'ils l'estiment nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.

Les étudiants ne sont autorisés à composer que s'ils sont en mesure de justifier de leur identité ainsi que de leur inscription dans la filière concernée par l'examen. Ils doivent être en possession de leur carte d'étudiant, ou à défaut de leur certificat de scolarité accompagné d'une pièce d'identité.

Les sujets sont distribués face contre table et les étudiants ne prennent connaissance du sujet qu'une fois la distribution terminée.

Une fois que le sujet a été distribué, les étudiants retardataires ne sont plus admis dans la salle d'examen. En cas de force majeure, si l'enseignant responsable anticipe le retard de plusieurs étudiants (difficultés de transport,

conditions météorologiques) il peut décider de différer la distribution du sujet pour laisser aux étudiants le temps d'arriver.

Le contrôle d'identité des étudiants et la signature de la liste d'émargement est réalisé pendant l'épreuve. Les étudiants signent à nouveau la liste d'émargement à la fin de l'épreuve au moment de la remise de leur copie.

Un étudiant ne peut quitter définitivement la salle d'examen :

- avant d'avoir satisfait au contrôle d'identité ;
- moins d'une heure après la distribution du sujet ou avant l'horaire annoncé par le responsable au début de l'épreuve ;
- sans avoir émargé en face de son nom pour la remise de la copie, même en cas de copie blanche.

Les étudiants demandant à quitter provisoirement la salle devront, dans la mesure du possible, être accompagnés d'un surveillant. Un seul étudiant à la fois peut être autorisé à quitter la salle. Il remet sa copie au surveillant qui la lui restitue à son retour.

En cas de fraude constatée, de tentative de fraude ou de soupçon de fraude, le surveillant :

- prend toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation à l'examen ;
- saisit les pièces et matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits ;
- dresse immédiatement un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude, avérée ou soupçonnée. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

Ces modalités d'organisation des examens peuvent être modifiées afin de satisfaire à des contraintes sanitaires spécifiques le cas échéant.

7. Durée, nature des épreuves et modalités de contrôle

- Toutes les matières SANS TD sont évaluées en contrôle terminal uniquement et font l'objet d'une épreuve sur table ou d'une épreuve orale au choix de l'enseignant.
- Toutes les matières AVEC TD de 33 heures sont évaluées en contrôle terminal et en contrôle continu. Le contrôle terminal prend la forme d'une épreuve sur table d'une durée de 3 heures dont la note est affectée d'un coefficient 1. La note de contrôle continu est affectée d'un coefficient 1 et représente donc 50% de la note finale dans la matière.
 - Le contrôle continu comporte au moins une épreuve sur table d'une durée minimale d'1h30, réalisée dans les conditions de l'anonymat, dont la nature est fixée par l'enseignant chargé du cours correspondant et affectée d'un coefficient 1. Cette disposition n'est pas applicable aux matières des deux unités de spécialisation propres à la licence droit bilingue.
 - Le contrôle continu peut comporter un ou plusieurs autres travaux des étudiants, coordonnés par l'enseignant chargé du cours ; ils sont affectés le cas échéant d'un coefficient 0,5. Parmi ces travaux, des devoirs réalisés à la maison peuvent être pris en compte à hauteur maximale de 50% de la note attribuée au titre desdits travaux. Cette disposition n'est pas applicable aux matières des unités propres à la licence droit bilingue.
 - Le contrôle continu comporte une évaluation de la participation qui valorise les interventions orales des étudiants ainsi que leur travail personnel. Elle se traduit par une majoration par le chargé de TD de 0, d'1/2, d'1, d'1,5 ou de 2 points de la moyenne sur 20 obtenue aux autres épreuves du contrôle continu.

- Au sein des unités propres à la licence bilingue des semestres 4 à 6, les matières qui les composent peuvent faire l'objet d'une épreuve commune lors du contrôle terminal, et/ou d'une évaluation commune de contrôle continu. Lorsqu'une épreuve de contrôle terminal commune est organisée, elle a une durée minimale de deux heures.

Semestre 1 - 6LD1											
Année	Diplôme	Code Matière	Eléments pédagogiques	Langue	ECTS	Coef	CM	TD	Modalité évaluation	Enseignants	Mutualisé avec (code)
L1	DROIT	6LD11	UE de compétences disciplinaires 1		6	3					
L1	DROIT	ULD111	Droit civil des biens et des personnes	FR	6	3	33	16	CC+CT	Pierre FLEURY LE GROS	L1 bilingue/CPGE
L1	DROIT	6LD12	UE de compétences disciplinaires 2		6	3					
L1	DROIT	ULD121	Droit constitutionnel 1	FR	6	3	33	16	CC+CT	Raphaël CROCFER	L1 bilingue/CPGE
L1	DROIT	6LD13	UE de compétence disciplinaire 3		6	2					
L1	DROIT	ULD131	Introduction au droit	FR	3	1	33		CT écrit	Géraldine FLEURY LE GROS	L1 bilingue/CPGE
L1	DROIT	ULD132	Organisation juridictionnelle	FR	3	1	16,5		CT écrit	Pierre FLEURY LE GROS	L1 bilingue/CPGE
L1	DROIT	6LD14	UE de compétences transversales 1		6	2					
L1	DROIT	6LD141	Langue		4	2		33	CC		
L1	DROIT	6LD1411	Communication écrite						CC	Emmanuelle RAVAT / Amit ADVANI / Frédéric LOISEL / Océane DAZA	
L1	DROIT	6LD1412	Communication orale						CC	Catherine DEAR / Emmanuelle RAVAT / Kristina PIPKIN / Amit ADVANI	
L1	DROIT	6LD142	Civilisation (recherche de texte dans le code civil)		2	1	11		CC	Jordan WHITE	
L1	DROIT	6LD15	UE de compétences personnalisation ou prépo 1		6	2					
L1	DROIT	6LD151	Histoire contemporaine	FR	2	1	16,5		CT écrit	Eric SAUNIER	
L1	DROIT	6LD15C	Au choix :		4	1	33				
L1	DROIT	6LD152	Histoire du droit public (ancien régime)	FR					CT écrit	Jérôme PIGEON	
L1	DROIT	6LD153	ou introduction à la science politique	FR					CT écrit	Pierre CHABAL	
		Total semestre 1			30		176	65			

Semestre 2 - 6LD2											
Année	Diplôme	Codes	Eléments pédagogiques	Langue	ECTS	Coef	CM	TD	Modalité évaluation	Enseignants	Mutualisé avec (code)
L1	DROIT	6LD21	UE de compétence de disciplinaire 4		6	3					
L1	DROIT	ULD211	Droit civil de la famille	FR			33	16	CC+CT	M. LE PLUARD	L1 bilingue/CPGE
L1	DROIT	6LD22	UE de compétence de disciplinaire 5		6	3					
L1	DROIT	ULD221	Droit constitutionnel 2	FR			33	16	CC+CT		L1 bilingue/CPGE
L1	DROIT	6LD23	UE de compétence disciplinaire 6		6	2					
L1	DROIT	ULD231	Relations internationales	FR	3	1	33		CT écrit	Lucas MORINIERE	L1 bilingue/CPGE
L1	DROIT	ULD232	Institutions administratives	FR	3	1	22		CT écrit	Marie CHOUQUET	L1 bilingue/CPGE
L1	DROIT	6LD24	UE de compétences transversales 2		6	2					
L1	DROIT	6LD241	Langue		4	2		33	CC		
L1	DROIT	6LD2411	Communication écrite						CC	Emmanuelle RAVAT / Frédéric LOISEL / Kristina PIPKIN / Amit ADVANI	
L1	DROIT	6LD2412	Communication orale						CC	Emmanuelle RAVAT / Catherine DEAR / Kristina PIPKIN / Amit ADVANI	
L1	DROIT	6LD242	Civilisation		2	1	11		CC	Emmanuelle RAVAT	
L1	DROIT	ULTEDS1	TEDS	FR	1				CT+ activité	Plateforme Eureka	
L1	DROIT	6LD25	UE de compétences personnalisation ou prépo 2		6	2					
L1	DROIT	6LD251	Histoire du droit public (de 1789 à 1914)	FR	4	1	33		CT écrit	Jérôme PIGEON	
L1	DROIT	6LD25C	Au choix :				22				
L1	DROIT	ULD253	Criminologie	FR	2	1			CT écrit	Jean-Marc ROY	M1 CJ
L1	DROIT	6LD252	ou économie politique	FR	2	1			CT écrit	Caroline MARCHAIS	
		Total semestre 2			30		187	65			

		Total année			60		363	130			
--	--	-------------	--	--	----	--	-----	-----	--	--	--

EVALUATIONS

Session 1				Session 2	
Modalité CC	Coef CC	Modalité CT	Coef CT	Modalité Evaluation	Coef CT
écrit 1H + 3H	1	écrit 3H	1	écrit 3H	1
écrit 1H + 3H	1	écrit 3H	1	écrit 3H	1
		écrit 3H	1	écrit 3H	1
		QCM 30 minutes	1	QCM 30 minutes	1
2 CC/écrit 1H30	1			écrit 1H30	1
2 CC/écrit 1H30	1			écrit 1H30	1
2 CC écrit 1H	1			écrit 1H	1
		écrit 2H	1	écrit 2H	1
		écrit 1H30	1	écrit 1H30	1
		écrit 3H	1	écrit 3H	1

Session 1				Session 2	
Modalité CC	Coef CC	Modalité CT	Coef CT	Modalité Evaluation	Coef CT
écrit 1H + 3H	1	écrit 3H	1	écrit 3H	1
écrit 1H + 3H	1	écrit 3H	1	écrit 3H	1
		3H	1	3H	1
		écrit	1	écrit	1
2 CC/écrit 1H30	1			écrit 1H30	1
2 CC/écrit 1H30	1			écrit 1H30	1
2 CC écrit 1H	1			écrit 1H	1
		CT+ activité	0,5		0,5
		écrit 1H30	1	écrit 1H30	1
		QCM 45 minutes	1	QCM 45 minutes	1
		écrit 1H30	1	écrit 1H30	1

Semestre 3 - 6LD3											EVALUATIONS	Session 1				Session 2	
Année	Diplôme	Codes	Eléments pédagogiques	Langue	ECTS	Coef	CM	TD	Modalité évaluation	Enseignants		Modalité CC	Coef CC	Modalité CT	Coef CT	Modalité Evaluation	Coef CT
L2	DROIT	6LD31	UE de compétences disciplinaires 7		6	3											
L2	DROIT	ULD311	Droit civil des contrats	FR			33	16	CC+CT	Benoit CHAFFOIS							
										L2 bilingue/CPGE							
L2	DROIT	6LD32	UE de compétences disciplinaires 8		6	3											
L2	DROIT	ULD321	Droit administratif	FR			33	16	CC+CT	Gilles LEBRETON							
										L2 bilingue/CPGE							
L2	DROIT	6LD33	UE de compétences disciplinaires 9		6	2											
L2	DROIT	ULD331	Droit des Affaires	FR	3	1	33		CT écrit	Claire HUMANN							
										L2 bilingue/CPGE							
L2	DROIT	ULD332	Finances publiques	FR	3	1	28		CT oral	Nicolas GUILLET							
										L2 bilingue/CPGE							
L2	DROIT	6LD34	UE de compétences transversales 3		6	2											
L2	DROIT	6LD341	Langue		4	1		33									
L2	DROIT	6LD3411	Communication écrite						CC	Frédéric LOISEL							
L2	DROIT	6LD3412	Communication orale						CC	Anouk GUINE							
L2	DROIT	6LD342	Civilisation		2	1	11		CC	Françoise RAVAT							
L2	DROIT	6LD343	Préparation aux oraux					2,5									
L2	DROIT	6LD35	UE de compétences personnalisation ou prépo 3		6	2											
L2	DROIT	6LD35C	Au choix :					33									
L2	DROIT	6LD351	Introduction à la philosophie du droit	FR	6	1			CT Oral	Jean Marc ROY							
L2	DROIT	6LD352	ou histoire du droit pénal	FR	6	1			CT oral	Jérôme PIGEON							
			Total semestre 3		30		173,5	65									

Semestre 4 - 6LD4											EVALUATIONS	Session 1				Session 2	
Année	Diplôme	Codes	Eléments pédagogiques	Langue	ECTS	Coef	CM	TD	Modalité évaluation	Enseignants		Modalité CC	Coef CC	Modalité CT	Coef CT	Modalité Evaluation	Coef CT
L2	DROIT	6LD41	UE de compétences disciplinaires 10		6	3											
L2	DROIT	ULD411	Droit civil de la responsabilité	FR			33	16	CC+CT								
										L2 bilingue/CPGE							
L2	DROIT	6LD42	UE de compétences disciplinaires 11		6	3											
L2	DROIT	ULD421	Droit administratif 2	FR			33	16	CC+CT	Gilles LEBRETON							
										L2 bilingue/CPGE							
L2	DROIT	6LD43	UE de compétences disciplinaires 12		6	2											
L2	DROIT	ULD431	Droit institutionnel de l'Union Européenne	FR	3	1	33		CT écrit	Marie ROTA							
										L2 bilingue							
L2	DROIT	6LD432	Histoire du droit privé	FR	3	1	22		CT écrit	Alix PROFIT							
L2	DROIT	6LD44	UE de compétences disciplinaires 13		6	2											
L2	DROIT	ULD441	Droit pénal	FR	6	2	33		CT oral	Pierre FLEURY LE GROS							
										L2 classique/bilingue/cpge							
L2	DROIT	6LD45	UE de compétences transversales 4		6	2											
L2	DROIT	6LD451	Langue		4	2		33									
L2	DROIT	6LD4511	Communication écrite						CC	Frédéric LOISEL							
L2	DROIT	6LD4512	Communication orale						CC	Catherine DEAR							
L2	DROIT	6LD452	Civilisation		2	1	11		CC	Louis Andrew EISENHAUER							
L2	DROIT	ULTEDS1	TEDS	FR	1				CT+ activité	Plateforme Eureka							
L2	DROIT	6LD453	Préparation aux oraux					2,5		Pierre FLEURY LE GROS							
			Total semestre 4		30		167,5	65									
			Total année		60		341	130									

Diplôme : Licence droit 1 parcours Prépa D1
 Etape (VET) : ALDL1P

Étape (VET) :		ADCTP		Semestre 1 - 6LDP1									
Année	Diplôme	Code Matière	Eléments pédagogiques	Langue	ECTS	Coef	CM	TD	Modalité évaluation	Remarque	Enseignants	Mutualisé avec (code)	
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP11	UE de compétences disciplinaire 1		4	3							
L1	PREPA D1 DROIT	ULD111	Droit civil des biens et des personnes	FR	4		33	16	CC+CT		Pierre FLEURY LE GROS	L1 classique/bilingue	
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP12	UE de compétences disciplinaire 2		4	3							
L1	PREPA D1 DROIT	ULD121	Droit constitutionnel 1	FR	4		33	16	CC+CT		Raphael CROCFER	L1 classique	
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP13	UE de compétences disciplinaire 3		4	2							
L1	PREPA D1 DROIT	ULD131	Introduction au droit	FR	2	1	33		CT écrit		Géraldine FLEURY LE GROS	L1 classique/bilingue	
L1	PREPA D1 DROIT	ULD132	Organisation juridictionnelle	FR	2	1	16.5		CT écrit		Pierre FLEURY LE GROS	L1 classique/bilingue	
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP14	UE de compétences disciplinaire 4		3	2					Lycée François 1er		
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP141	Economie	FR	3		32		CT écrit				
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP15	UE de compétences disciplinaire 5		3	1							
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP151	Méthodologie et entretien	FR	3		32		CT écrit				
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP16	UE de compétences disciplinaire 6		3	2							
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP161	Droit civil	FR	3		32		CT écrit				
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP17	UE de compétences disciplinaire 7		3								
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP171	Droit commercial et droit des sociétés	FR	3	2	32		CT écrit				
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP18	UE de compétences transversales 1		3	1							
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP181	Langue vivante 1		3		32		CT écrit				
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP19	UE de compétences transversales 2		3	1							
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP191	Langue vivante 2		3		32		CT écrit				
		Total semestre 1			30		307,5	32					

Semestre 2 - 6LDP2												
Année	Diplôme	Codes	Eléments pédagogiques	Langue	ECTS	Coef	CM	TD	Modalité évaluation	Remarque	Enseignants	Mutualisé avec (code)
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP21	UE de compétences disciplinaire 8		5	3						
L1	PREPA D1 DROIT	ULD211	Droit civil de la famille	FR	5		33	16	CC+CT		Quentin LE PLUARD	L1 classique/bilingue
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP22	UE de compétences disciplinaire 9		5	3						
L1	PREPA D1 DROIT	ULD221	Droit constitutionnel 2	FR	5		33	16	CC+CT			L1 classique/bilingue
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP23	UE de compétences disciplinaire 10		5	2						
L1	PREPA D1 DROIT	ULD231	Relations internationales	FR	2,5	1	33		CT écrit		Lucas MORINIERE	L1 classique/bilingue
L1	PREPA D1 DROIT	ULD232	Institutions administratives	FR	2,5	1	22		CT écrit		Marine CHOUQUET	L1 classique/bilingue
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP24	UE de compétences disciplinaire 11		2,5	2					Lycée François 1er	
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP241	Macro-économie	FR	2,5		32		CT écrit			
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP25	UE de compétences disciplinaire 12		2,5	1						
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP251	Méthodologie et entretien	FR	2,5		32		CT écrit			
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP26	UE de compétences disciplinaire 13		2,5	2						
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP261	Droit civil	FR	2,5		32		CT écrit			
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP27	UE de compétences disciplinaire 14		2,5	2						
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP271	Droit commercial et droit des sociétés	FR	2,5		32		CT écrit			
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP28	UE de compétences transversales 3		2,5	1						
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP281	Langue vivante 1		2,5		32		CT écrit			
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP29	UE de compétences transversales 4		2,5	1						
L1	PREPA D1 DROIT	6LDP291	Langue vivante 2		2,5		32		CT écrit			
		Total semestre 2			30		313	32				
			Total année		60		620,5	64				

EVALUATIONS

Session 1				Session 2	
Modalité CC	Coef CC	Modalité CT	Coef CT	Modalité Eval	Coef CT
écrit 1H + 3H	1	écrit 3H	1	écrit 3H	1
écrit 1H + 3H	1	écrit 3H	1	écrit 3H	1
		écrit 3H	1	écrit 3H	1
	QCM 30 minute		1	QCM 30 minute	1
Evaluations au Lycée François 1er					
Session 1				Session 2	
Modalité CC	Coef CC	Modalité CT	Coef CT	Modalité Eval	Coef CT
écrit 1H + 3H	1	écrit 3H	1	écrit 3H	1
écrit 1H + 3H	1	écrit 3H	1	écrit 3H	1
		écrit 3H	1	écrit 3H	1
		écrit	1	écrit	1
Evaluations au Lycée François 1er					

Diplôme : Licence droit 2 parcours Prépa D1
 Etape (VET) : ALDL2P

Semestre 3 - 6LDP3											
Année	Diplôme	Code Matière	Eléments pédagogiques	Langue	ECTS	Coef	CM	TD	Modalité évaluation	Remarque	Mutualisé avec (code)
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP31	UE de compétences disciplinaire 15		4	3					
L2	PREPA D1 DROIT	ULD311	Droit civil des contrats	FR			33	16	CC+CT	Benoît CHAFFOIS	L2 classique/bilingue
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP32	UE de compétences disciplinaire 16		4	3					
L2	PREPA D1 DROIT	ULD321	Doit administratif	FR			33	16	CC+CT	Gilles LEBRETON	L2 classique/bilingue
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP33	UE de compétences disciplinaire 17		4	2					
L2	PREPA D1 DROIT	ULD331	Droit des affaires	FR			33		CT écrit	Claire HUMANN	L2 classique/bilingue
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP34	UE de compétences disciplinaire 18		2,5	2					
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP341	Macro Economie	FR			32		CT écrit	Lycée François 1er	
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP35	UE de compétences disciplinaire 19		3,5	2					
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP351	Méthodologie et entretien	FR			34,5		CT écrit	Lycée François 1er	
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP36	UE de compétences disciplinaire 20		3	2					
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP361	Droit civil	FR			32		CT écrit	Lycée François 1er	
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP37	UE de compétences disciplinaire 21		3	2					
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP371	Droit commercial et droit des sociétés	FR			32		CT écrit	Lycée François 1er	
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP38	UE de compétences transversales 6		3	2					
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP381	Langue vivante 1				32		CT écrit	Lycée François 1er	
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP39	UE de compétences transversales 7		3	2					
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP391	Langue vivante 2				32		CT écrit	Lycée François 1er	
		Total semestre 3			30		293,5	32			

Semestre 4 - 6LDP4											
Année	Diplôme	Codes	Eléments pédagogiques	Langue	ECTS	Coef	CM	TD	Modalité évaluation	Remarque	Mutualisé avec (code)
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP41	UE de compétences disciplinaire 22		4	3					
L2	PREPA D1 DROIT	ULD411	Droit civil de la responsabilité	FR			33	16	CC+CT		L2 classique/bilingue
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP42	UE de compétences disciplinaire 23		4	3					
L2	PREPA D1 DROIT	ULD421	Droit administratif	FR			33	16	CC+CT	Gilles LEBRETON	L2 classique/bilingue
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP43	UE de compétences disciplinaire 24		4	2					
L2	PREPA D1 DROIT	ULD441	Droit pénal	FR			33		CT oral session 1 et écrit session 2	Pierre FLEURY LE GROS	L2 classique/bilingue
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP44	UE de compétences disciplinaire 25		3	2					
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP441	Méthodologie et entretien	FR			34,5		CT écrit	Lycée François 1er	
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP45	UE de compétences disciplinaire 26		3	2					
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP451	Droit civil	FR			32		CT écrit	Lycée François 1er	
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP46	UE de compétences disciplinaire 27		3	2					
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP461	Droit commercial et droit des sociétés	FR			32		CT écrit	Lycée François 1er	
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP47	UE de compétences transversales 8		3	2					
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP471	Langue vivante 1				32		CT écrit	Lycée François 1er	
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP48	UE de compétences transversales 9		3	2					
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP481	Langue vivante 2				32		CT écrit	Lycée François 1er	
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP49	UE de compétences transversales 10		3	2					
L2	PREPA D1 DROIT	6LDP491	Macro économie	FR			32		CT écrit	Lycée François 1er	
		Total semestre 4			30		293,5	32			
		Total année			60		587	64			

Total Prépa D1 60 587 64

EVALUATIONS

Session 1				Session 2	
Modalité CC	Coef CC	Modalité CT	Coef CT	Modalité Eval	Coef CT
écrit 1H + 3H	1	écrit 3H	1	écrit 3H	1
écrit 1H + 3H	1	écrit 3H	1	écrit 3H	1
		écrit 2H	1	écrit 2H	1
Evaluations au Lycée François 1er					

Session 1			Session 2		
Modalité CC	Coef CC	Modalité CT	Coef CT	Modalité Eval	Coef CT
écrit 1H + 3H	1	écrit 3H	1	écrit 3H	1
écrit 1H + 3H	1	écrit 3H	1	écrit 3H	1
	Oral 10 minutes		1	écrit 1H30	1